



Flashé par cabine radar cachée derriere pylone

Par **slopestyle57**, le **02/11/2012 à 19:34**

Bonjour,

J'espere avoir posté dans la bonne section

J'ai été flashé par une cabine radar,(de nuit) sur une double voie limité à 90 km/h ,je pense que j'etais à 135km/h ,cette cabine est cachée derriere le pylône du pont impossible détecter et flash de dos, c'est une route à camions, donc pour doubler ces camions il faut prendre de la vitesse et ils ne roulent pas a 90km/h ,c'est arrivé le 1/11/2012 je n'ai encore rien reçu de la poste (jour férié)

je n'ai jamais été flashé ni reçus d'amende pour excès de vitesse ,je ne conduisais pas mon véhicule

Je risque quoi exactement ,dois je attendre le courrier d'abord

Merci

Par **amajuris**, le **03/11/2012 à 00:06**

bjr,

en principe vous recevrez le courrier quelques jours après l'infraction.

le fait que le radar soit caché ne change rien à l'infraction.

attendez le courrier qui vous indiquera le montant de l'amende;

si vous ne conduisiez pas le véhicule soit vous indiquez qui conduisait et la personne recevra le procès verbal soit vous ne l'indiquez et c'est vous qui paierez mais sans perdre de points.

il parait que sur certaines photos prises par un radar, le conducteur est très reconnaissable.
cdt

Par **alterego**, le **03/11/2012 à 10:14**

Bonjour,

Vous avez été flashée.

Vous ne conduisiez pas votre véhicule ou vous conduisiez le véhicule d'un tiers ?

Cordialement

Par **Lag0**, le **03/11/2012 à 10:47**

[citation]c'est une route à camions, donc pour doubler ces camions il faut prendre de la vitesse et ils ne roulent pas à 90km/h [/citation]

Bonjour,

Je ne comprends pas bien ce passage...

Si la route est limitée à 90km/h, vous n'avez pas le droit de dépasser cette vitesse, même pour un dépassement.

Vous ne devez commencer à dépasser que si le véhicule que vous dépassez roule suffisamment en dessous de la limitation de vitesse pour que ce soit possible (on part en général de 20km/h, donc si le véhicule à dépasser ne roule pas à plus de 70km/h).

Je ne comprends donc pas quand vous dites "il faut prendre de la vitesse et ils ne roulent pas à 90km/h", car si les camions en question roulent à plus de 90km/h, vous n'avez pas à les dépasser, et s'ils roulent suffisamment en dessous de 90km/h, vous n'avez pas à "prendre de la vitesse".

Par **slopestyle57**, le **05/11/2012 à 15:19**

@lago

bonjour , c'est une double voie ,sur cette route il y a que des camions la y'en a avait deux j'etais coincé derrière eux depuis un moment ,et la je devais etre à 80km/h ,pensant que c'etait limité a 110 ,puisque toute les doubles voies de cette route l'etait ,pas vu le radar pédagogique puisque coincé derrière eux ,cette route est pénible puisque si on est coincé derrière les camions c'est pour un bon moment impossible de doubler